Vol. XIX. Saint-Boniface, Manitoba, 14 Novembre 1889 No. 5.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.



REPRODUCTIONS.

"REGRET"

Oh! dis, fleur que la vie a fait sitôt flétrir,
N'est-il pas une terre où tout doit refleurir?

LAMARTINE.

La brume de l'automne
Obscurcit le ciel bleu,
L'arbre se découronne,
L'oiseau nous dit adieu!

L'aube mystérieuse
Voit les cieux s'embraser,
Et la brise amoureuse
Donne un dernier baiser.

Sur sa tige penchée
La fleur se voit pâlir;
La nature épuisée
Comme moi va mourir.

Car, semblable au navire
Brisé qui rentre au port,
A mon premier sourire
Je rencontre la mort!

Un regret me consume:
J'aurais voulu voguer,
Voir bouillonner l'écume,
Avec l'onde jouer;

M'éloigner du rivage
Par le flot déchiré,
Et défier l'orage
Près d'un être adoré.........

Ainsi vont toutes choses!
C'est la loi du destin;
Je pars avec les roses
Sans accomplir le mien.

L'arbre a donné son ombre,
Flore un air embaumé,
L'oiseau des chants sans nombre:
Moi, je n'ai pas aimé!

M···

PENSÉES

—L'amitié perd son nom quand elle dispense des convenances.

—Dans la prospérité fais-toi des amis, dans la disgrâce éprouve-les.

—L'âge et le sommeil nous enseignent peu à peu le chemin de la mort.

—Il y a deux choses à craindre en ce monde: l'envie des amis et la haine des ennemis.

—Tel parle d'un autre et en fait un portrait affreux, qui ne voit qu'il se peint lui-même.

—La prudence est à désirer pendant qu'on est jeune, et la gaiété est le baume de la vieillesse.

—Les vieilles coquettes ne se dégoûtent pas du monde, même lorsque le monde est dégoûté d'elles.

—Note de l'album d'un misanthrope:

"Il y a deux sortes d'amis: ceux qui vous trahissent et ceux ...qu'on trahit."

HOMMAGES AUX SŒURS DE CHARITÉ

Il y a quelque temps, la Société Philantropique, réunie sous la présidence du prince d'Aremberg, ouvrait un asile de nuit avec deux dispensaires. M. Jules Simon a prononcé, à cette occasion, un discours reproduit en partie par l'*Univers*. Nous en détachons le passage suivant consacré à la sœur de charité:

"Je parle de la sœur de charité parce que c'est le mot heureux, c'est le mot trouvé qui représente absolument le caractère de la fonction. Au fond, la vraie sœur de charité, celle qui a un droit particulier à ce titre, c'est la Sœur de Saint-Vincent de Paul; mais ce nom est devenu le nom commun de toutes les femmes qui font du bien. Celui qui a créé cette institution a fait une des plus grandes choses que le monde ait jamais vues.

"Si vous connaissez...," mais vous la connaissez parfaitement, à présent tous le savent, puisqu'elle figure au programme de l'instruction primaire obligatoire! (Sourires). Eh bien! puisque vous connaissez l'histoire, jetez un coup d'œil sur l'antiquité tout entière, regardez-la: même dans les livres que l'on fait pour la rendre belle, vous n'y trouverez rien qui égale l'œuvre créée par Saint-Vincent de Paul. Je défie de rencontrer dans les institutions de la Grèce et de Rome quelque chose qui vaille les filles que vous voyez marcher dans nos rues avec leur cornette et leur robe de bure allant d'une misère à une autre, sans s'apitoyer, sans larmoyer, sans hésiter, et aimant tous les malheureux comme une mère aime tous ses enfants, avec plus de fermeté et d'austérité dans le fond, parce que leur sentiment et leur charité viennent peut-être de plus haut. (Applaudissements). Elles ont une gloire et une joie: elles ont donné leur nom à toute une classe de femmes charitables. Et en même temps que je fais l'éloge des sœurs de charité, permettez-moi de vous dire, Mesdames, que je vois autour de moi des personnes qui ne portent ni la cornette, ni la robe de bure, qui sont même en robe de soie, et qui par leur cœur sont dignes de porter cette cornette et cette robe de bure. (Applaudissements prolongés).

"C'est quelque chose que d'offrir aux pauvres l'accueil que vous leur faites. Grâce à votre personnel, ils viendront dans cette maison, ils franchiront ce seuil, où ils seront reçus à bras ouverts. Je ne dis pas qu'ils y trouveront des soins qui trahiraient une prévoyance, non, il y a la science de donner: il faut donner avec mesure. Mais ils savent, ils devinent qu'ils seront reçus fraternellement. C'est là un grand mot, c'est un des mots de la république; je l'accepte à ce titre, mais je l'accepte aussi parce que c'est le mot que le christianisme a trouvé. (Applaudissements).

"Il y a un passage de Sénèque—il faut bien que le pédant se montre un peu (*protestations*)—il y a un passage de Sénèque où il est dit que l'homme de bien qui a toute sa vie obéi au devoir est le plus beau spectacle que Dieu puisse contempler, quand il regarde vers la terre. Mais le grand homme des stoïciens, c'est celui qui a fait tout son devoir et ne fait que son devoir, qui obéit à la raison et n'obéit qu'à la raison; l'homme des stoïciens n'a pas de cœur. Vous, au contraire, vous connaissez et pratiquez le devoir en l'aimant, en le faisant aimer; c'est pour cela que vous êtes grands et puissants, et que votre œuvre, quelle qu'elle soit aujourd'hui, se répandra au dehors sous les regards de Dieu, au milieu des bénédictions." (Bravos et applaudissements prolongés).

Il y a dans cette page une série d'hommages et d'aveux à l'adresse du christianisme qu'il était bon de recueillir venant d'une telle source, et, à l'adresse des tristes laïciseurs du temps, une leçon dont on ne saurait méconnaître l'autorité et la valeur.

—

Les masses ne se laissent pas entrainer par les considérations d'intérêt général. Les calculs et les raisonnements les plus clairs et les plus exacts n'ont sur elles que peu d'empire.

Elles obéissent à l'un de ces deux sentiments: Le sentiment du devoir, c'est-à-dire de la loi, ou le sentiment de la passion.

Elles croient à Dieu, le craignent, l'aiment et par conséquent lui obéissent.

Ou bien elles haïssent les hommes dans lesquels on leur fait voir des maîtres.

La foi fait des peuples sages et heureux par leur sagesse même.

L'envie fait des foules désordonnées et révoltées. Il n'y a pas de milieu.

La conservation n'a qu'un fondement solide: la foi.

Détruisez, affaiblissez, ou simplement ne consultez pas, ne faites pas intervenir la foi, alors vous laissez s'échapper l'envie, qui déchaîne les révolutions.

TOILETTE DE LA MAITRESSE DE MAISON

La toilette qui, dans les villes, est la principale occupation de la plupart des femmes, ce qu'on ne saurait approuver, car cela leur fait perdre, sans qu'elles s'en doutent, une grande partie de l'importance qu'elles pourraient acquérir dans l'esprit et l'estime des hommes, ne doit cependant pas être négligée à la campagne, car une bonne tenue, une mise propre et de bon goût doivent distinguer une femme bien élevée, et la simplicité des vêtements n'exclut ni les bonnes ni les belles choses.

Une maîtresse de maison, à la campagne, s'habillera pour toute la journée aussitôt qu'elle aura terminé le petit service intérieur de sa chambre pour elle et pour ses enfants, et fait sa visite du matin à la ferme et à la cuisine. Vers le milieu du jour, elle remettra un peu d'ordre dans sa coiffure et dans sa toilette.

Si elle est riche, je l'engage à acheter de ces étoffes toujours belles, qui peuvent être employées dans presque tous les temps, sans rien perdre, pour ainsi dire de leur valeur, plutôt que ces objets qui n'ont plus de prix dès qu'ils ont perdu leur premier lustre. Si elle n'est pas riche, elle fera toujours sagement de n'employer que les étoffes de bonne qualité, mais moins coûteuses. Les colifichets ne doivent jamais paraître dans la toilette d'une femme qui vit à la campagne.

Si j'engage les femmes qui aiment la toilette à modérer ce penchant, j'exhorte celles qui se négligent à faire tous leurs efforts pour conserver une bonne tenue. Une femme dont la tenue et la propreté ne sont pas irréprochables fait une grande faute. La plus exquise propreté doit constamment régner dans tous ses ajustements comme sur sa personne. Sa chevelure doit être toujours parfaitement lissé et en ordre.

Sa taille doit être toujours soutenue par un corset bien fait, sans être serré comme celui dont certaines femmes ont le ridicule de s'affubler, et qui détruit toute la grâce et toute la souplesse de la taille, gêne les mouvements et peut altérer la santé sans donner au corps ces formes pures qui sont le type de la beauté.

Sa chaussure, quoique modeste et même un peu grossière à la campagne, doit toujours être en bon état; les pantoufles, lors même qu'elles sont élégantes, ne doivent jamais paraître hors de la maison. Quelques femmes ont l'habitude repoussante de porter en pantoufles des souliers à demi usés; mes lectrices ont trop bon goût pour que je sois obligée de les mettre en garde contre cette économie déplacée.

Enfin, une femme bien élevée cherchera toujours à prévenir en sa faveur, même au premier aspect, par sa bonne tenue, sa propreté, le bon goût et le bon ordre de ses ajustements. A tous les âges, dans toutes les conditions de la vie, il faut qu'elle puisse se présenter devant des étrangers sans être embarrassée de sa négligence. Y a-t-il rien de plus ridicule qu'une femme obligée de s'enfuir lorsqu'elle aperçoit un visiteur! Elle aurait tort de croire que son désordre est moins désagréable à son mari qu'aux étrangers; si elle veut conserver son affection, elle doit se préoccuper constamment de lui plaire, et faire en sorte qu'il n'ait jamais à rougir d'elle.—*Mme C. Millet-Robinet.*

UNE MAISON HANTÉE

Un reporter d'Ottawa a fait des perquisitions sur les évènements étranges qui se passent dans la maison de M. Geo. Daggs, de Clarendon Front, comté de Pontiac.

Des milliers de personnes ont visité cet endroit. Chaque samedi on était témoin de quelque chose de très étrange. Aussitôt que le silence se faisait parmi les visiteurs, le spectre profitait de l'occasion pour accomplir son œuvre. Une fois la poche d'un habit suspendu au mur et remplie de bonbons fut vidée et le contenu lancé à la figure des visiteurs. Une autre fois, M. Horner, frère du Rév. M. Horner, bien connu à Ottawa, offrait des prières pour chasser le fantôme.

M. Homer venait de lire un chapitre de la bible et avait placé le livre sur une chaise pour s'agenouiller et faire une prière. En un instant le livre disparut et, après maintes recherches, on le trouva dans le poêle. Il était en lambeaux et une trentaine de pages avaient disparu.

Malgré ses vicissitudes, M. Daggs refuse de quitter la maison avant de connaître la main mystérieuse qui lui cause tous ces ennuis. Il est allé voir la "Pythonisse de Plum Hollow," qui lui a dit que l'auteur de tous ces méfaits était une femme et ses deux enfants. Mme Daggs et ses enfants ne veulent pas partir avant que la découverte soit faite, ce qui aura certainement lieu avant longtemps car la maison hantée est maintenant habitée par plus de vingt personnes qui veillent tour à tour pour découvrir le mystère de Clarendon Front.

Le Manitoba.

Jeudi, 14 Novembre 1889.

LEUR PROGRAMME

Un journal du Portage-la-Prairie nous donne le programme du gouvernement, pour l'avenir. C'est le plus bel échantillon d'esprit révolutionnaire qu'il soit possible d'exhiber. Voici ce programme :

" La législature va tout simplement adopter une loi pour abolir le système actuel des écoles en y substituant une nouvelle organisation scolaire. Lorsque cette loi recevra la sanction du lieut.-gouverneur, elle deviendra de suite en vigueur, et il n'y a aucun pouvoir supérieur pour empêcher que cela soit. On dit néanmoins qu'il peut y avoir appel à Ottawa pour demander le désaveu ; mais l'expérience du passé, au sujet du desaveu des lois de Manitoba, nous porte à croire que les autorités fédérales n'interviendront pas. Elles agiront tout comme dans le cas de la loi Mercier, en déclarant que notre législature a constitutionnellement le pouvoir nécessaire, et ce sera la fin. Mais, s'il advient que les autorités fédérales envisagent différemment la question et désavouent la loi, qu'arrivera-t-il? Comment ! mais LA LÉGISLATURE DE MANITOBA N'AURA SIMPLEMENT QU'À ADOPTER LA LOI DE NOUVEAU, ET PENDANT TOUT CE TEMPS-LA NOUS AURONS NOS NOUVELLES ÉCOLES... ....

Les défenseurs des écoles s'adresseront peut-être aux tribunaux. Ce serait le plus sage. Mais ceci ne ramènerait pas les écoles séparées, car pendant que la cause se plaiderait LES NOUVELLES ÉCOLES SERAIENT MAINTENUES par tout le pays et lorsque le procès serait terminé, il n'y a aucun doute que le public serait assez SATISFAIT DES ÉCOLES NATIONALES et ne demanderait pas de changement, même si ces cours décidaient contre les prétentions de la province.

Supposons cependant que cette décision soit adversé au gouvernement et que chacun conserve ses opinions sur la question, qu'arriverait-il ? ALORS LA CONSTITUTION DEVRA ÊTRE AMENDÉE DE SUITE, dussions nous payer plus que ce que nous vaut la confédération."...

Et le journal continue sur ce ton, tout comme s'il ne s'agissait pas d'une révolte en règle contre l'autorité, la constitution et les lois.

Nous en sommes rendus au radicalisme le plus avancé, et ce que dit ce journal est un avertissement pour nous de ce qui doit arriver.

ENCORE LA QUESTION DES ECOLES

Le procureur général Martin vient de prononcer un nouveau discours au Portage-la-Prairie, sur la question des écoles. Cette fois encore, il a déclaré que le gouvernement est déterminé à abolir les écolés séparées, quelles que soient les conséquences.

Nous empruntons au *Sun*, de Winnipeg, quelques passages de ce discours, qui contient autant de cynisme que de mensonges :

M. Martin dit que, personnellement, il a des idées bien avancées sur cette question des écoles séparées. Il semble qu'il soit de la plus haute importance que les enfants aillent à l'école, et il est malheureux qu'on fasse une différence quand il s'agit des convictions religieuses. Quelle est la raison de ce manque d'union ? Le catholique romain, dit-il, ne désire pas envoyer ses enfants aux écoles mixtes où des notions de religion peuvent leur être données. Il ne parait pas juste qu'un père de famille soit taxé pour envoyer ses enfants à une école ou on lui enseignera une religion autre que la sienne. Prendrez-vous l'argent de cet homme, vendrez-vous ses biens, si nécessaire, pour faire la plus flagrante violence à sa conscience et à ses croyances religieuses ? L'évêque de la Terre de Rupert et le Dr King conviendront peut-être que les prières en commun, dans les écoles, n'ont que peu d'effet. Et c'est plus de cette manière qu'autrement que la chose se pratique aujourd'hui. L'on dit que nous ne voulons plus de bible dans l'école, et avec cette idée, ces gens-là soutiendront le système inique des écoles séparées. Est-ce que le catholique romain est un mauvais citoyen que vous ne puissiez vous associer à lui ? Pourquoi ces distinctions ? Il arrive qu'en certaines parties du pays les catholiques sont en majorité, et qu'en certaines autres, il en est de même des protestants. C'est une anomalie. L'église catholique s'opposera à la laïcisation des écoles. Il sait parfaitement que la majorité des catholiques est en faveur de l'abolition des écoles séparées, sachant que c'est un mal de voir comme une ligne de démarcation entre eux et les protestants. Pour la paix de leur conscience, il ne doit pas y avoir dans les écoles d'exercices religieux auxquels ils puissent s'objecter. Qui s'opposera à la lecture de la bible ou à l'oraison dominicale ? Avec raison ou sans raison, l'on fait des objections, et ce n'est pas à nous dire si l'on n'a pas raison. Une personne dira à une autre : Vos doctrines ne sont pas en accord avec la raison. Le nombre de sectes montre la différence d'opinion dans ce qui est sensé raisonnable. Si nous pouvons amener tout le monde à s'entendre, si l'on ne s'oppose pas aux exercices religieux, vous préviendrez la difficulté de laïciser les écoles, mais je vous defie d'envoyer mes enfants où l'on s'objecte à tout, et qnand vous commettez une injustice en me forçant de payer des taxes.

Il regrettait de voir que la grande difficulté viendrait non des catholiques, mais de quelques-uns de nos protestants. Il espérait que le gouvernement pourrait mener sa politique à bonne fin ; sinon, l'administration remettrait les rênes du pouvoir entre les mains d'hommes capables de continuer ce système inique des écoles séparées.

Ainsi, M. Martin persiste à affirmer que les catholiques sont en faveur de l'abolition des écoles séparées, or, nous le défions de donner le nom d'un seul catholique pratiquant et occupant une position quelconque, qui se déclare favorable à la loi odieuse que le gouvernement Greenway veut nous imposer.

Ce discours de M. Martin est à lire. Il engage les protestants à accepter ses écoles sans Dieu, sous prétexte qu'il serait injuste de forcer les catholiques à fréquenter des écoles où on enseignerait la religion protestante ; mais s'il est sincère pourquoi nous enlève-t il nos écoles catholiques ?

LE CHEMIN DE FER DE SAINT-BONIFACE A EMERSON

La Compagnie du Pacifique vient de lancer un avis, informant tous les intéressés, que le chemin de fer communément appelé l'embranchement de Pembina, ne sera plus en opération après le dernier jour du présent mois.

C'est le premier chemin construit en cette province et nous ne sachons pas qu'il y ait aucune raison de priver tous les établissements situés sur le parcours de cette ligne, d'un chemin qui leur est tout à fait nécessaire.

Lorsque la compagnie actuelle du Pacifique a entrepris la construction du transcontinental, l'embranchement de Pembina, construit par le gouvernement fédéral, fut cédé au syndicat avec tout le matériel, et nous insistons à dire que cette compagnie n'a pas le droit aujourd'hui, sans l'autorisation du parlement, de cesser d'opérer ce chemin.

Il y a plus : plusieurs centaines de colons ont acheté des terres et se sont établis dans cette partie du pays, à cause des facilités de communication, or, aujourd'hui, il est impossible de calculer le dommage que leur causerait la privation de ce moyen de transport.

Nous protestons donc énergiquement contre cette injustice, sur laquelle nous attirons l'attention des autorités fédérales ; elles devront nécessairement intervenir pour protéger toute la population de cet important district.

REGINA

La constitution actuelle des Territoires du Nord Ouest ne semble pas donner satisfaction à la députation : on veut évidemment un gouvernement responsable, tel qu'il existe dans les provinces de la confédération, et c'est là une question qui devra se décider à la prochaine réunion du parlement fédéral.

Nous avons annoncé, l'autre jour, la démission du bureau des aviseurs du lieutenant-gouverneur et la formation d'un nouveau bureau ; mais depuis l'assemblée législative a voté non-confiance dans la nouvelle administration, et il reste à savoir ce qu'il va en résulter. Le lieutenant-gouverneur ne veut pas, dit-on, changer ses aviseurs qui ne sont point tenus de se démettre.

PROTESTATIONS

Nous publions aujourd'hui les rapports de plusieurs assemblées publiques tenues dans diverses parties de la province, pour protester contre l abolition de nos écoles séparées et de l'usage de la langue française comme langue officielle. Plusieurs autres assemblées sont convoquées et devront se tenir la semaine prochaine. Aussitôt reçus nous en donnerons des rapports dans notre journal.

Après pareilles démonstrations, il est impossible de concevoir comment le procureur-général Martin puisse dire que les catholiques sont en faveur de l'abolition de notre système scolaire et de notre langue.

SAINT JOACHIM DE LABROQUERIE.

Ce 11 novembre 1889, une assemblée publique est convoquée dans le village de Saint-Joachim de La-Broquerie, par les Canadiens-français de cette paroisse, pour protester contre l'abolition de l'instruction religieuse dans les écoles, et l'abolition de l'usage de la langue française, comme langue officielle, dans la province de Manitoba.

Sur proposition de M. Olivier Lambert, appuyé par M. Philippe Saint-Laurent, M. Hormisdas Granger est élu président de l'assemblée et M. David Brisebois, secrétaire.

En expliquant, en quelques mots, le but de cette réunion, M le président fait l'ouverture de l'assemblée, puis viennent les propositions qui suivent :

Proposé par M. Philippe Saint-Laurent, appuyé par M. Léon Chénier :

Que toutes les résolutions soumises et adoptées à l'assemblée publique tenue le 28 octobre, à Saint-Boniface, par les citoyens de cette ville, soient aussi adoptées par tous les Canadiens - français de Saint-Joachim de LaBroquerie. Adopté à l'unanimité.

Proposé par M. Hormisdas Therrien, appuyé par M. Joseph Lambert :

Que tous les Canadiens-français de Saint-Joachim de LaBroquerie, protestent énergiquement contre l'adoption de tout projet de loi qui pourrait, en dépit de la lettre et de l'esprit de la constitution, porter atteinte aux priviléges que la loi nous accorde au sujet du système scolaire, et de l'usage de notre langue dans ce pays. Adopté à l'unanimité.

Proposé par M. Maxime Bisson, appuyé par M. Louis Brisebois :

Qu'une requête soit présentée à la législature pour demander que justice nous soit accordée au sujet de nos écoles et de notre langue. Adopté à l'unanimité.

Sur proposition de M. François Bisson, appuyé par M. J. Berthiaume, l'assemblée est levée.

HORMISDAS GRANGER,
Président.
DAVID BRISEBOIS,
Secrétaire.

PROVENCHER.

Une assemblée publique des citoyens de Provencher a eu lieu ce 11ième jour de novembre 1889, en la résidence de M. Janvier Hébert, pour protester contre l'abolition des écoles séparées et de la langue française.

M. Janvier Hébert a été élu président et M. Damase Bouchard, secrétaire.

Il a été ensuite proposé par M. Michel Laferrière, appuyé par M. Louis Hébert :

Que cette assemblée approuve la série de résolutions adoptée à l'assemblée publique de Saint Boniface, tenue lundi, le 28 octobre dernier et adopte ces mêmes résolutions.

Proposé par M. Charles Mousseau, appuyé par M. Pierre Hébert :

Que les citoyens de Provencher, en assemblée publique réunis, protestent contre l'adoption de toute loi qui serait de nature à nous priver des droits et libertés dont nous devons jouir sous la constitution qui nous régit, concernant spécialement nos écoles et l'usage de notre langue ;

Que le président et le secrétaire de cette assemblée soient autorisés à adresser à la législature de cette province, une requête basée sur les résolutions présentement soumises.

Ces deux résolutions ont été unanimement adoptées.

Et sur proposition de M Flavien Chartier, appuyé par M. Hercule Decelle l'assemblée s'ajourne.

JANVIER HÉBERT,
Président.
DAMASE BOUCHARD,
Secrétaire.

UNION POINT.

Procès-verbal d'une assemblée publique tenue en la résidence de M. Jovite Gratton, lundi, le 11 novembre 1889.

M. Jovite Gratton a été élu président et M. Joseph Toupin secrétaire de l'assemblée.

Il a été proposé par M. Dieudonné Toupin, appuyé par M. Alfred Ouimet :

Que cette assemblée approuve la série de résolutions adoptée à l'assemblée publique de Saint-Boniface, tenue lundi, le 28 octobre dernier, et adopte ces mêmes résolutions. Adopté.

Proposé par M. Louis Toupin, appuyé par M. Philéas Gratton :

Que les citoyens de cette localité, en assemblée publique réunis, protestent contre l'adoption de toute loi qui serait de nature à nous priver des droits et des libertés dont nous jouissons librement sous la constitution qui nous régit, concernant nos écoles et l'usage de notre langue. Adopté.

Sur propositian de M. Joseph Saint-Onge, appuyé par M. François Brodeur, il est ensuite résolu :

Que le président et le secrétaire de cette assemblée soient autorisés à adresser à la législature de cette province une requête basée sur les résolutions présentement soumises.

M. Alfred Poirier, appuyé par M. Arthur Blanchard, propose l'ajournement, et l'assemblée s'ajourne.

JOVITE GRATTON,
Président.
JOSEPH TOUPIN,
Secrétaire.

NOTRE-DAME DE LORETTE.

Nous avons eu le 12 novembre, une assemblée publique des paroissiens de Lorette, tenue en la maison d'école du village. Cette assemblée avait été convoquée à la demande de M. W. Lagimodière, M P P., dans le but de nous joindre aux autres paroisses de Manitoba, pour protester contre l'abolition de notre système d'écoles séparées et de l'usage officiel de la langue française en cette province. Les hons. MM. LaRivière et Prendergast, qui étaient présents à l'assemblée, avaient été spécialement invités à y assister.

M. W. Lagimodière expliqua le but de la réunion et condamna énergiquement la politique injuste et inconstitutionnelle du gouvernement, puis proposa, appuyé par M. Agénor Dubuc, que M. Pierre Hubert Prince fut élu président et M. Louis Edouard Martel, secrétaire de l'assemblée. Adopté.

M. Prince ayant pris place au fauteuil, les résolutions adoptées à l'assemblée de Saint-Boniface furent proposées et adoptées unanimement dans l'ordre suivant :

LANGUE FRANÇAISE.

Première résolution.

Proposée par M. W. Lagimodière, député à l'Assemblée Législative, appuyée par M. Agénor Dubuc, préfet de la municipalité de Taché.

Deuxième résolution.

Proposée par M. Séraphin Mireault, appuyée par M. Jean Baptiste Vézina.

Troisième résolution.

Proposée par M. Basile Laurin, appuyée par M. Joseph Octave Prince.

EDUCATION.

Première résolution.

Proposée par M. Médéric Gendron, appuyée par M. Jérémie Rémillard.

Deuxième résolution.

Proposée par M. Joseph Richard, appuyée par M. Elie Dubois.

Troisième résolution.

Proposée par M. Constantin Paulus, appuyée par M. Gilbert Landry.

Après l'adoption de ces résolutions, l'hon M. Prendergast fit un exposé complet de la situation et l'hon. M. LaRivière parla de l'union qui doit exister parmi nous, plus particulièrement dans les circonstances difficiles qui se présentent.

Après plusieurs votes de remerciements, l'assemblée s'ajourna.

SAINT LAURENT.

Une assemblée publique des contribuables franc tenanciers de cette paroisse a été tenue dans la maison d'école, ce 10 novembre 1889. Il y avait présent un grand nombre de personnes de notre paroisse et des missions environnantes.

Le but de l'assemblée était de demander une expression d'opinion sur les projets du gouvernement au sujet des écoles séparées et de la langue française.

Toutes les personnes présentes, sans distinction de croyance ou d'origine, ont été unanimes à protester contre les changements proposés.

M. Damase Boyer a été appelé à présider l'assemblée et M. J. G. Philion nommé secrétaire.

Les résolutions suivantes furent proposées et unanimement adoptées :

Proposé par M. Pierre Laverdure, appuyé par M. Pierre Chaboillez :

Que l'abolition de la langue française, comme langue officielle, serait considérée comme une insulte et une injustice à la population de cette province.

Proposé par M. N. Saint-Germain, appuyé par M Pierre Richard :

Que toute attaque à notre système actuel d'écoles séparées serait considérée comme un attentat à notre liberté de conscience et une injure à l'adresse de nos zélés missionnaires qui ont tant fait pour la cause de l'éducation, la civilisation des indiens et le progrès de ce pays.

Proposé par M. Michael Dunlea, appuyé par M. John Connolly :

Que copie des résolutions qui viennent d'être adoptées, soit transmise à nos vaillants défenseurs pour les encourager à combattre pour nous contre les fanatiques qui veulent nous enlever nos droits ; et

Que copie soit aussi transmise au journal *Le Manitoba* avec prière de publier, et l'assemblée s'ajourne.

DAMASE BOYER,
Président.
J. G. PHILION,
Secrétaire.

AU COLLEGE DE SAINT-BONIFACE

Vendredi, vingt-deux novembre, à huit heures du soir, il y aura au Collège de Saint-Boniface une séance dramatique et musicale. Les " Flavius " ou la " Mort des enfants de Flavius," tragédie en cinq actes, du Rév. Père Longhaye de la Compagnie de Jésus, y seront représentés. L'auteur est bien connu au monde des lettres, ses œuvres sont fort goûtées et favorablement appréciées. Le sujet de la pièce est tout chrétien dans un monde chrétien dans un monde païen encore. Il est parfaitement conduit et d'un intérêt toujours croissant. Les caractères sont fortement dessinés ; les vices de la civilisation et surtout de la pourpre romaine sont tracés de main de maître et la grandeur morale du chrétien y brille d'un éclat capable de provoquer l'enthousiasme et l'amour de la vertu jusqu'à l'héroïsme. L'esprit y trouvera des lumières et le cœur chrétien des émotions dignes de lui. La musique des entr'actes sera aussi belle qu'il est possible d'en entendre dans un pays encore au berceau des arts.

L'objet de cette séance est double : rendre hommage au premier pasteur de cet archidiocèse, puisque c'est à l'occasion du trente-huitième anniversaire de la consécration épiscopale du grand prélat dont nous admirons les œuvres et le dévouement qu'elle est donnée ; et témoigner de nos sympathies envers une institution qui s'intéresse si vivement et prend une part si active à l'éducation de notre jeunesse.

Nous répondrons avec empressement à l'appel chaleureux qui nous est fait. Montrons une fois de plus que nous aimons notre grand archevêque par ce témoignage de notre reconnaissance auquel viendra se joindre un acte de charité.

UNIVERSITE DE MANITOBA

Le Conseil de l'Université de Manitoba s'est réuni mardi dernier à Winnipeg, pour recevoir le rapport du comité chargé d'étudier le projet de l'établissement de chaires d'enseignement.

Malgré l'opposition des autorités du Collège de Saint-Boniface, il a été décidé d'établir trois chaires : les sciences naturelles, les hautes mathématiques et les langues modernes.

Le rapport du comité a donné lieu à une discussion assez vive et plusieurs amendements ont été proposés, puis la séance a été ajournée à vendredi de cette semaine.

Nous regrettons d'apprendre la mort de M. Georges Rosenberg, frère de M. l'abbé Stanislas Rosenberg et de M. Pierre Rosenberg. Il était parti de Saint-Boniface, il y a environ un mois, pur retourner en France. Quatre jours après son arrivée à Paris, il succombait à une inflammation cérébrale.

C'est avec un profond regret que nous apprenons, par une lettre de M. l'abbé George Dugas, la mort de Madame la comtesse de Bosdari, décédée récemment à Ancône, Italie. La défunte était la mère de M. le comte Maurice de Bosdari qui est bien connu ici, ayan passé quelques années au milieu de nous.

EN FRANCE

Les chambres française ont commencé leurs séances avant hier. Floquet a été élu président provisoire de la chambre des députés et Périer et Develle ont été élus vice-présidents.

Après la séance, Deroulède et cent cinquante-huit autres boulangistes ont été arrêtés pour avoir tenté une démonstration boulangiste sur la place de la Concorde, à Paris, soixante sont retenus et les autres ont été libérés.

On dit que le général Boulanger a laissé l'Isle de Jersey.

La démonstration annoncée pour le 12 n'a pas eu lieu. On attend, dit-on, la décision de la chambre des députés, au sujet de l'élection de Joffrin.

Cent cinquante élections sont contestées et le comité la chambre s'est déclaré opposé à recevoir l'élection de Joffrin.

LE BAZAR DE L'HOPITAL

Ce magnifique bazar s'est terminé samedi soir. Hier, les recettes ont été remises aux bonnes sœurs de l'hôpital. Ces recettes se montent à $1,900. Ce résultat est satisfaisant et dépasse les prévisions et les espérances des organisatrices.

L'argent est rare, les rigueurs de l'hiver nous arrivent, les pauvres sollicitent, et malgré cela, les malades de l'hôpital ont leur part.

Les dames qui ont pris part à ce bazar sont priées d'accepter les remerciements sincères des Révérendes Sœurs et de tous ceux qui portent intérêt à l'hôpital.

LA FAMINE DANS LE MINNESOTA

Les correspondants du Minnesota et d'autres localités du Nord-Ouest américain font un tableau navrant de la misère noire engendrée dans certains districts de cette région par trois années consécutives de mauvaises récoltes. Suivant une lettre de Saint-Paul, on estime que vingt mille familles formant un total approximatif de cent mille personnes dans le Dakota du nord, sont réduites au dernier degré de la détresse. Tout manque, les aliments et les combustibles. Un comité de secours est institué, mais il est impuissant à soulager même les besoins les plus pressants. Il n'a reçu jusqu'à présent que quelques vêtements et quelques rares contributions en argent, et le comité fait appel à toutes les libéralités dans tout le pays pour venir en aide à tant d'infortunes.

Dans le Dakota du sud, la misère, quoique répandue sur un moindre espace, n'est pas moins intense là où elle sévit. Mille familles environ sont absolument sans ressources d'aucune sorte. Les greniers sont absolument vides, toutes les provisions sont consommées et la plupart des fermes sont tellement chargées d'hypothèques qu'il est impossible d'emprunter les moindres sommes au plus haut intérêt sur les meilleures propriétés.

Ceci fait voir le contraste frappant qui existe entre le Nord-Ouest canadien et celui des Etats-Unis.

Nouvelles Politiques

—M. Edmond Lareau, député de Rouville à la législature de Québec, est décédé à Montréal le 5 courant, à l'âge de 40 ans.

—On parle de Ls. N. Asselin, ex-député, de M. N. Côté, marchand du Bic, de M. J. Généreux, de Matane, ou de M. Auguste Tessier, avocat, comme candidats au siège de Rimouski, rendu vacant par la mort du lieutenant-colonel Martin.

—Aux élections générales de l'Ile de Terreneuve le gouvernement a été battu.

—Le premier ministre Sullivan, de la province de l'Ile du Prince-Edouard, a été nommé juge en chef de cette province.

—L'élection de Rimouski aura lieu le 4 décembre. M. Auguste Tessier, maire de la ville de Rimouski est le candidat du gouvernement Mercier.

—Un certain nombre de conservateurs de Kildonan ont offert la candidature à H. M. Howell, avocat de Winnipeg, qui a décliné l'honneur.

—L'hon. M. Winram, orateur de la chambre d'assemblée, part cette semaine pour l'Angleterre.

—Les revenus augmentent à Ottawa. Le surplus des quatre derniers mois est de $4,707,000, soit une augmentation de $1 100,000 sur la période correspondante de l'année dernière.

Etat des revenus et des dépenses pour le mois d'octobre et les quatre derniers mois :

Douanes	$2,168,197
Excise..............................	690,475
Bureau de Poste..................	165,000
Travaux publics, etc.............	447,803
Divers	120,957
Total.............................	$3,592,432
Revenus jusqu'au 30 sept 1889	9,909,692
Revenu total	$13,502,124
Dépenses pour octobre..........	$3,249,837
Dépenses jusqu'au 30 sept 1889	5,545,086
Total des dépenses..........	$8,794,923

Pour octobre de l'année dernière, les chiffres étaient comme suit : revenus, $3,421,409 ; dépenses, $2,487,906, et pour les quatre premiers mois de l'année 1888-89 : revenus, $12,949,053 ; dépenses, $9,255,041.

PERSONNEL

M. l'abbé Gaire est parti pour l'Europe.

MM. les abbés Ritchot et Cherrier doivent aller visiter Fannystelle prochainement.

M. l'abbé Muller est de retour d'un voyage à la Colombie-Anglaise et doit partir bientôt pour la France.

Le Très Rév. Père Camper, vicaire des missions des Oblats, était en cette ville au commencement de la semaine.

M le curé Pelletier, de Saint-Joseph de Letellier, était au palais archiépiscopal de Saint Boniface, samedi dernier.

Le général Sir Frederick Midlleton est arrivé à Winnipeg lundi dernier, en visite d'inspection.

M. Eugène Prieur, de cette ville, est parti mardi pour aller passer quelques semaines à Montréal.

M S. A. D. Bertrand est allé à Montréal.

MM. Gailly et de Jumilhac sont partis lundi matin pour aller visiter la paroisse de Saint-Pierre.

Le Rév. Père Drummond, S.J., qui était au Sault Sainte Marie mardi dernier, où il a donné une conférence, sera de retour à la fin de la semaine.

M. Joseph St. Jean a laissé Saint-Boniface samedi avec sa famille Il est allé se fixer à Montréal.

Madame J. A. Richard et ses enfants et Melle Rivard laisseront Winnipeg lundi pour aller passer quelque temps à Québec.

M. Roger Marion, M.P.P., est parti mardi pour l'ouest; il se rendra jusqu'à Régina et sera de retour dans une quinzaine de jours.

—Nous regrettons d'apprendre que M. le sénateur Trudel est dangereusement malade à l'Hôtel-Dieu de Montréal.

M. Pierre Rosenberg est parti mardi pour l'Europe, étant rappelé à cause de la mort de son frère. Il devra revenir.

Nouvelles Religieuses.

—Dimanche dernier, à la cathédrale de Saint-Boniface, la grand'-messe a été chantée par le Très-Révérend Père Joachim Allard, O.M.I., Vicaire-Général, et le sermon donné par M. l'abbé Gaire. C'était la fête de la dédicace de l'église.

—L'*Osservatore Romano* annonce que plusieurs nouveaux congrès catholiques auront lieu en Europe, et que tous s'occuperont de l'indépendance du Pape.

—Son Eminence le cardinal Siméoni a soumis au Saint-Père un mémoire concernant la réorganisation des missions catholiques. D'après ses indications, on en établirait de nouvelles en Perse, dans les Indes Orientales, en Chine, au Japon et en Afrique.

—Les rapports venus de Rome disent que la nomination du général Simmons comme envoyé de l'Angleterre auprès du Saint-Siège a produit une profonde impression à Londres. L'on considère que c'est un pas vers la reprise des relations officielles entre le Vatican et l'Angleterre.

Chronique Locale.

—Nous avons eu un peu de neige hier matin.

—Il n'y a pas eu de séance du conseil municipal lundi soir faute de quorum.

—On a démoli la vieille maison située à l'angle des rues Saint-Joseph et Dumoulin.

—Huîtres fraîches, en tout temps, chez M. T. Pelletier. Au verre ou à la mesure. Prix modérés. 1i

—M. Edouard Guilbeault a acheté une partie du terrain avoisinant son magasin actuel, sur l'avenue Taché.

—Les entrepreneurs Egan ont suspendu les travaux de terrassement sur la ligne du chemin de fer du sud-est.

—Il est fortement question de construire une ligne de chars urbains de Winnipeg à Silver-Heights, où on veut faire un parc public.

—M. C P. Brown était occupé à arpenter l'avenue Provencher lundi avant-midi. C'est toujours du chemin de fer du Lac-des-Bois dont il est question.

—Le gouvernement d'Ottawa a approuvé les plans préparés par ordre de la ville de Winnipeg, pour utiliser les eaux de l'Assiniboine pour des fins manufacturières.

—La compagnie des chars urbains de Winnipeg a acheté un grand terrain dans le quartier du Fort Rouge, pour être converti en parc public où on arrivera par une ligne d'omnibus.

—Il a été impossible de former une compagnie d'élevage de buffle et le propriétaire du dernier troupeau de ces nobles animaux, les transporte à la ville de Brigham Young, au Lac Salé.

—Les actionnaires de la compagnie de chemin de fer "Manitoba et Sud-Est" doivent se réunir au Queen's Hotel, à Winnipeg, le 10 décembre prochain, pour l'élection des directeurs et autres affaires concernant ce chemin.

—M. Maxime Rocan, le boucher bien connu du public, ouvrira samedi un étal dans le nouveau marché de Winnipeg. M. Rocan qui fait affaire seul maintenant, sollicite le patronage de ses compatriotes. Satisfaction garantie à tous.

—On achève de construire les ateliers, hangars, remises etc., de la compagnie du chemin du *Northern Pacific*, à Winnipeg, en face de Saint-Boniface. Toutes ces constructions sont en brique avec toits en ferblanc. Il y a une remise pour dix locomotives.

—M. J. P. O. Allaire a loué sa tannerie à M. Bragg. M. Bragg tannera pendant l'hiver toutes sortes de peaux sous poil: Peaux de bœufs, de veaux et moutons.

M. Bragg offre aussi à nettoyer toute espèce de pelleteries. Achète également les peaux de veaux et de moutons. 4i 14

—Un des incidents du bazar de l'hôpital: Samedi soir cette fête de charité se terminait par une démonstration intime. Madame juge Dubuc, qui avait bien voulu se charger de la cuisine et des tables de rafraichissement, avec plusieurs autres dames dévouées, recevait en témoignage de son dévouement une magnifique peinture à l'huile présentée par les autres zélatrices du bazar.

—Achetez votre farine. C'est le temps d'acheter à bon marché, et, pour cela, il faut savoir où aller. Comme nous tenons toujours à bien renseigner nos lecteurs, nous vous disons d'aller chez Anderson & Lemieux, 245 rue Principale Voici la liste des prix que nous nous sommes procuré de M. Lemieux: Patent Process, $2.40; Strong Baker, $2.25; Medium Baker, $1.90; XXXX, $1.40; Superfine, $1.10. 2i

—Le 24 novembre il y aura quelques changements dans l'heure du départ et de l'arrivée des trains de chemin de fer canadien du Pacifique. Le train de l'est arrivera, à partir de cette date, à 11 heures a m., pour continuer vers l'ouest à 1.20 heures. Le train de l'ouest entrera en gare une heure plus tard qu'à présent et laissera la gare pour l'est à 5.30 heures, soit une demie heure plus tard qu'à présent. La ligne de Glenboro subit aussi un changement. Il y aura trois trains par semaines, les mardi, jeudi et samedi. Le départ aura lieu de Winnipeg aussitôt après l'arrivée du train de l'est. Il en sera de même de la ligne de Deloraine.

NAISSANCE

PELLAND.—A Sainte-Anne, le 9 courant, Madame Louis Pelland, un garçon.

DECES

BÉRIAULT—A Sainte-Anne, à l'âge de 13 ans, Rémi Bériault, enfant de M. Maxime Bériault.

AVIS.

LISTE DES ELECTEURS 1889—DIVISION ELECTORALE DE SAINT-BONIFACE, DANS LE COMTÉ DE SELKIRK.

Avis est par les présentes donné que le dixième jour de novembre A.D. 1889, la liste des électeurs de toutes les personnes ayant droit de voter dans la dite municipalité aux élections des députés de l'assemblée législative et aux élections municipales a été close, et que la dite liste est affichée dans mon bureau et y reste soumise à examen.

Les électeurs sont appelés à examiner la dite liste, et s'il s'y trouve des omissions ou autres erreurs, de prendre des procédures pour les faire corriger, conformément à la loi. La cour de révision pour cette division électorale sera tenue à 10 heures de l'avant-midi, le dix-septième (17) jour de décembre A.D. 1889, à la salle du conseil de ville, dans la ville de Saint-Boniface.

Daté ce quatorzième (14) jour de novembre A.D. 1889.

JOSEPH C. AUGER,
Greffier de la Cour de Révision.
1i 14 11 89

AGRICULTURE

TRAITEMENT DES VACHES LAITIÈRES.

Appliquez à la vache la description du bœuf précoce empruntée à M. Jamet, et vous aurez l'image d'une vache laitière type. Si la tête est délicate, si les cornes sont légères, si l'ossature est fine, si la peau moelleuse se détache facilement de l'épaule, si les côtes sont relevées, l'échine droite, les hanches larges, la vache sera bonne laitière; ajoutez à ces signes les écussons observés et classés avec tant de justesse par feu Guénon, et vous serez sûr d'avoir une excellente laitière, surtout si cette qualité est remarquable dans la race dont la bête provient.

" Pour les vaches laitières, dit M. Villeroy, la nourriture doit être très délayée. Plus elles boivent, plus elles produisent de lait. Le lait, substance liquide, est surtout produit par des aliments liquides, 50 lbs de trèfle vert produisent plus de lait que 50 lbs réduit à 11 lbs de trèfle sec, et une vache donnera d'autant plus de lait qu'elle boira plus d'eau avec la même quantité d'aliments solides. Il ne faut cependant pas tomber dans l'excès en voulant nourrir les vaches uniquement avec le liquide: une certaine quantité de nourriture solide, ne fut-ce que de la paille, est d'absolue nécessité. Je crois que l'on peut admettre que les aliments solides doivent faire le tiers de la ration, c'est-à-dire qu'une vache qui consomme par jour 15 lbs d'aliments en recevra 10 lbs délayés et 5 en foin ou regain."

" Les racines, comme betteraves, pommes de terre, carottes, navets, dit Mathieu Dombasle, doivent faire une bonne partie de la nourriture des vaches à lait; sans cela, on ne pourra les entretenir qu'avec une très grande quantité de foin, régime qui ne maintient jamais les animaux en bon état que lorsqu'ils reçoivent une portion de nourriture fraîche. Une ration journalière d'une livre ou deux de féveroles concassées et humectées vingt-quatre heures à l'avance, ou de deux ou trois livres de tourteaux de lin, augmente considérablement aussi la production du lait."

Il faut éviter avec soin de donner aux vaches, ni à aucun animal domestique, les racines entières ou en morceaux trop gros. On risquerait de les voir étouffer.

" Une vache, dit un proverbe, est comme une armoire, on peut en tirer que ce qu'on y a mis." C'est là une vérité qui semblera bonne au premier abord, pourtant elle est loin d'être admise absolument dans la pratique de chaque jour. Entre le conseil et l'action il y a souvent un abîme. Je citerai, à ce sujet, une série d'axiomes posés par un savant agriculteur allemand, et qui contiennent autant de vérités utiles que de mots.

1o. La même quantité de fourrage consommée par 10 vaches produit plus de lait que si elle était consommée par 15 et même par 20 vaches.

2o. Ces 10 vaches exigent un moindre capital: par conséquent, leur compte a moins d'intérêt à servir, et le produit en est beaucoup plus considérable.

3o. Avec moins de bêtes on a moins de risques.

4o. On a aussi moins de travail pour les soins à leur donner, par conséquent économie de soin de main-d'œuvre.

5o. Une bête grasse à reformer pour une cause quelconque a une bien plus grande valeur qu'une bête maigre. Si un accident survient à une bête maigre, elle est presque totalement perdue.

Si la paille que mangeraient 20 vaches sert à faire à 10 une litière abondante, les 10 vaches produisent plus de fumier, et, parce qu'elles sont bien nourries, ce fumier est de meilleure qualité.

7o. S'il survient une année de disette, on peut encore, en réduisant la nourriture, conserver toutes les bêtes et ne pas être forcé de vendre, ce qui, dans de telles circonstances, n'a jamais lieu qu'avec grande perte.

8o. Les bêtes toujours bien nourries mangent régulièrement et ne sont pas exposées aux accidents qui arrivent si souvent aux bêtes affamées.

Il n'est pas inutile de donner, en terminant, quelques lignes fort intéressantes de M. Villeroy, relatives à l'influence exercée par les aliments sur la quantité et aussi la qualité du lait.

" On reconnaît au goût, dit le savant agronome, le lait de vaches nourries de navets, de choux, etc.

" Le beurre des vaches nourries avec des aliments de mauvaise qualité est blanc et maigre. En hiver, la même quantité de crème produit moins de beurre qu'en été, et le beurre est moins bon.

" Le meilleur lait, en hiver, est produit par de très bon foin ou regain, du trèfle ou du mil, avec des pommes de terre cuites, des carottes, des tourteaux de lin du grain égrugé.

" Les carottes sont nourrissantes et colorent le beurre.

" Les racines de persil donnent au beurre un goût agréable. On recommande dans le même but les plantes suivantes, séchées et réduites en poudre: thym, sauge, cumin des prés (carvi), fenouil et baie de genièvre; on croit qu'une poignée suffit pour 5 vaches.

" On recommande le céleri, que l'on conserve salées dans des tonneaux en cuves, et que l'on donne aux vaches par petites portions dans leurs boissons. Elles sont un assaisonnement à leurs autres aliments et contribuent à parfumer le lait."

L'avoine convient peu aux vaches laitières, qu'elle échauffe, à moins qu'elle ne soit convertie en farine et en boissons. La farine d'avoine, d'orge, de seigle, de blé et de son prises en barbottage, augmentent la quantité de lait.

Les betteraves engraissent, mais n'agissent pas sensiblement sur la lactation.

Les résidus de la laiterie, lait caillé, petit-lait, lait de beurre, conviennent très bien aux vaches laitières.

Je n'ai pas besoin de recommander le sachet de sel.